



Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Ministère de la santé
et de la protection sociale



Études et Résultats



N° 472 • mars 2006

En métropole, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du Revenu minimum d'insertion (RMI) par les Caisses d'allocations familiales (Caf) a augmenté de 0,5 % au quatrième trimestre 2005, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), et de 4,7 % sur l'ensemble de l'année.

Cette augmentation, qui se poursuit dans un contexte de baisse du chômage, est notamment liée à la diminution du taux de couverture des demandeurs d'emploi par les dispositifs d'indemnisation du chômage, observée depuis l'automne 2003. Le dernier trimestre marque toutefois un net ralentissement.

Par ailleurs, en métropole et dans les Dom, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure ciblée d'aide à l'emploi (dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou CI-RMA) progresse de 11,4 % en 2005, principalement sous l'effet de la montée en charge du Contrat d'avenir et dans une moindre mesure du CI-RMA. Environ 15 000 allocataires bénéficient de ces contrats en décembre 2005.

Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2005

Fin décembre 2005, l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI, en France métropolitaine, s'est accru de 0,5 % en données CVS par rapport au trimestre précédent (tableau 1 et encadré 1). Sur un an, de fin décembre 2004 à fin décembre 2005, leur nombre a progressé de 4,7 %. Le nombre des allocataires ne bénéficiant d'aucune aide spécifique à l'emploi (intéressement, Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité ou Contrat d'avenir¹) – qui représente 87 % des allocataires payés – progresse légèrement moins vite sur le trimestre (+0,2 %) que celui de l'ensemble des allocataires, les deux évolutions annuelles étant quasiment identiques.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI en 2005 est notamment liée à la hausse sur un an du nombre de chômeurs non indemnisés

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est liée à la conjoncture du marché de l'emploi, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes ayant recours à ce minimum social, ainsi qu'à l'évolution de l'indemnisation du chômage. Or, malgré l'amélioration du marché du travail que reflète la baisse continue du chômage depuis mai 2005, le nombre d'allocataires du RMI continue de progresser.

Marie HENNION et Emmanuelle NAUZE-FICHET
Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et de la solidarité
Drees
Sophie CAZAIN et Stéphane DONNÉ
Cnaf

1. Le Contrat d'avenir et le CI-RMA sont des contrats aidés ciblés sur les allocataires de minima sociaux, respectivement dans le secteur non marchand et dans le secteur marchand, cf. Cazain *et al.* (2005).



Plus précisément, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles a augmenté de 0,4 %, entre décembre 2004 et décembre 2005 (tableau 2), après une quasi-stabilité entre la fin 2003

et la fin 2004. Le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) a, quant à lui, sensiblement diminué au cours de l'année 2005 (respectivement -5,2 % pour la catégorie 1 et -4,6 % pour les catégories

1 et 6). Toutefois, le taux de couverture de l'indemnisation du chômage (régimes d'assurance et de solidarité) a décliné d'environ 2,3 points en un an, passant de 60,8 % fin décembre 2004 à 58,4 % fin décembre 2005 (données provisoires Unedic), et le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés (au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi) a de ce fait augmenté de 2,7 % en glissement annuel.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI en 2005 semble donc surtout résulter de la hausse du nombre de chômeurs non indemnisés au cours des trois premiers trimestres de l'année. En effet, la situation difficile du marché du travail entre 2002 et 2004 a progressivement entraîné une augmentation du nombre de chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, dont seule une partie réunit les conditions pour bénéficier de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS). De plus, la réforme de l'assurance chômage décidée fin 2002, dont la montée en charge s'est fait sentir jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2005, s'est ensuite traduite dans la plupart des cas par un raccourcissement de la durée maximale d'indemnisation.

Au dernier trimestre 2005, le nombre de chômeurs non indemnisés s'inscrit toutefois pour la première fois en baisse après la hausse continue observée depuis la mi-2003. Parallèlement, l'augmentation du nombre d'allocataires du RMI est plus faible sur ce trimestre: +0,5 % contre +1,4 % en moyenne au cours des trois premiers trimestres.

T
•01

nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre

données CVS en milliers

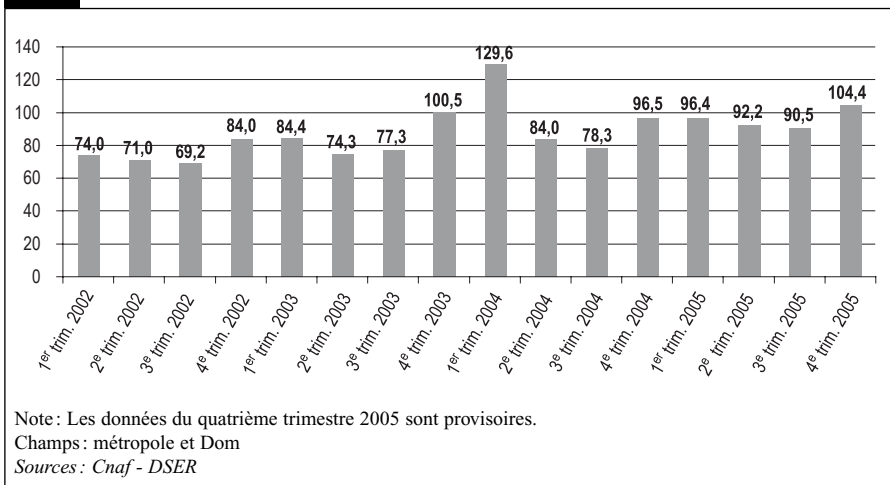
	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	930,0	939,8	953,5	970,9	972,6	+ 0,2	+ 4,6
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1062,5	1065,9	1085,0	1107,0	1112,4	+ 0,5	+ 4,7

Champ : France métropolitaine
Source : Cnaf - DSER

G
•01

nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre

données brutes en milliers



T
•02

le marché de l'emploi

données CVS en milliers

	Déc 2004	Mars 2005	Juin 2005	Sept 2005	Déc 2005	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles (1)	15 410,2	15 422,3	15 443,3	15 458,8	15 475,0	+ 0,1	+ 0,4
DEFM de catégorie 1	2 437,4	2 487,8	2 448,9	2 379,8	2 310,6	- 2,9	- 5,2
DEFM de catégories 1 + 6	2 908,3	2 939,1	2 924,7	2 867,2	2 775,2	- 3,2	- 4,6
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 672,3	1 684,4	1 705,0	1 733,0	1 717,3	- 0,9	+ 2,7
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	60,8 %	60,8 %	60,3 %	59,0 %	58,4 %	- 0,6 point	- 2,3 points

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee-Dares, Unedic, (1) données provisoires, (2) catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi

Le nombre d'ouvertures de droit donnant lieu au paiement du RMI est resté élevé tout au long de l'année 2005

La hausse du nombre d'allocataires observée en 2005 est en partie liée au nombre important d'ouvertures de droit observé tout au long de l'année (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit, le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Ce nombre durablement élevé d'ouvertures de droit pourrait en particulier résulter des nouvelles règles d'indemnisation du système d'assurance chômage, dans la mesure où le raccourcissement des filières conduit, indépendamment de la conjoncture, à une probabilité plus élevée de passage par le RMI et donc à des flux d'entrées et de sorties plus importants. Ainsi par rapport à 2003, où la hausse du nombre d'allocataires du RMI avait été du même ordre, le nombre cumulé d'ouvertures de droit apparaît en 2005 sensiblement plus important.

Une progression soutenue des allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi

En données brutes, fin décembre 2005, 1,27 million d'allocataires ont été effectivement payés par les Caf au titre du RMI en métropole et dans les Dom, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à décembre 2004 (tableau 3). Les versements effectués en 2005 au titre du RMI s'établissent par ailleurs à 5,71 milliards d'euros et ont progressé de 6,9 % par rapport à 2004.

Parmi les allocataires payés au titre du RMI, environ 146 800 bénéficient d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou Contrat d'avenir²), soit une progression de 4,0 % sur un an.

L'accès des allocataires du RMI aux mesures d'aide à l'emploi peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et est embauchée en Contrat d'avenir garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI » dans la mesure où le mon-

T
•03

nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre

données brutes en milliers

	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un Contrat d'avenir	1 074,4	1 090,1	1 097,5	1 098,4	1 119,6	+ 4,2
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un RMA, soit d'un Contrat d'avenir	141,1	138,9	142,2	145,5	146,8	+ 4,0
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 215,6	1 228,9	1 239,7	1 243,9	1 266,4	+ 4,2

Note : ce tableau a été adapté afin de tenir compte de la création du Contrat d'avenir dont les décrets d'application sont parus en mars 2005.
La description des sources utilisées figure dans l'encadré 1.
Champ : métropole et Dom
Sources : Cnaf - DSER ; Drees ; Dares

T
•04

nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi

données brutes en milliers

	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement	142,9	141,7	144,6	146,7	144,7	+ 1,2
- non CES	117,4	114,5	116,5	125,0	131,2	+ 11,8
- CES	25,6	27,2	28,1	21,7	13,5	- 47,1
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	1,0	1,6	2,4	3,0	4,2	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un Contrat d'avenir	-	-	0,5	3,1	11,1	-
Ensemble des allocataires ayant un droit ouvert au RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi¹	143,3	142,7	146,9	152,5	159,7	+ 11,4
Dont allocataires payés au titre du RMI ²	141,1	138,9	142,2	145,5	146,8	+ 4,0

1. Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et Contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des quatre minima sociaux RMI, API, ASS, AAH.

Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne est donc légèrement inférieure à la somme des lignes précédentes.

2. Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains perçoivent l'allocation RMI (allocataires payés au titre du RMI) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du Contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale ou communale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.

Champ : métropole et Dom.

Sources : Cnaf - DSER ; Drees ; Dares

tant de son allocation est intégralement versé à son employeur *via* le département; elle bénéficie toutefois de droits connexes tels que l'accès à la Couverture maladie universelle (CMU). Ainsi, au 31 décembre 2005, si l'on ajoute les allocataires avec un droit ouvert sans recevoir de paiement au titre du RMI, on dénom-

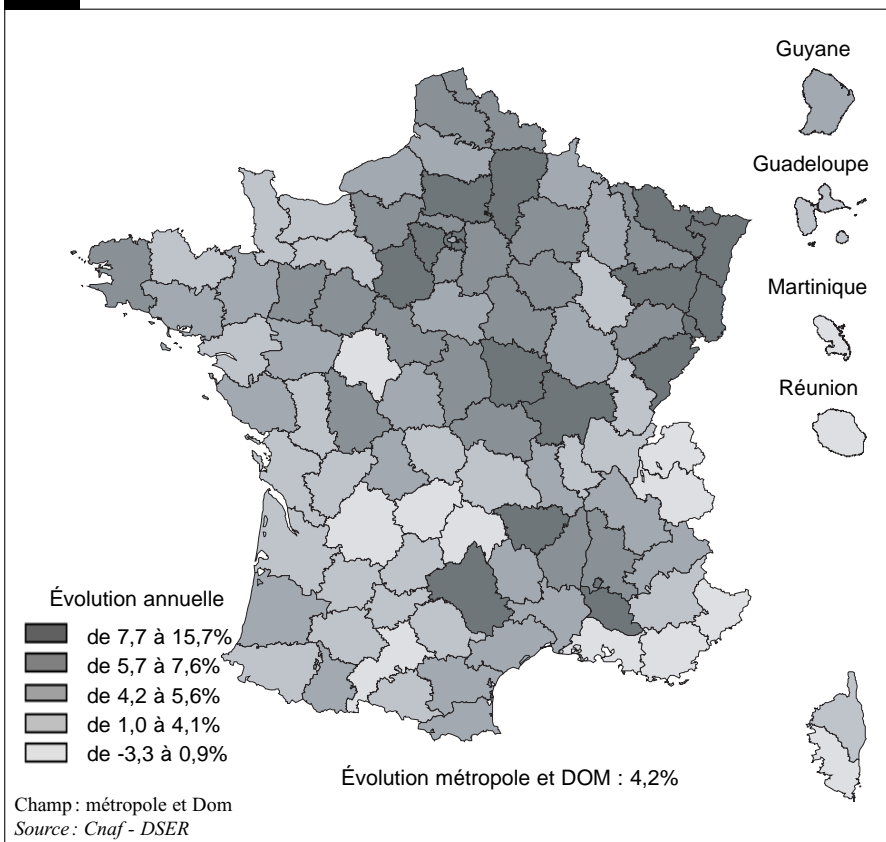
bre au total près de 160 000 allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, soit une hausse de 11,4 % en un an (tableau 4).

2. Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 « le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2005 » publié en septembre 2005.

C
01

évolution du nombre d'allocataires du RMI par département entre décembre 2004 et décembre 2005

données brutes en glissement annuel



Cette augmentation sensible s'explique par la montée en charge du Contrat d'avenir au dernier trimestre 2005 et par celle plus limitée du CIRMA tout au long de l'année. Ainsi, fin décembre 2005, près de 11 100 allocataires bénéficient d'un Contrat d'avenir et 4 200 d'un CIRMA (contre

respectivement 3 100 et 3 000 trois mois auparavant). Parallèlement, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement augmente plus faiblement en 2005 (+1,2 % par rapport à décembre 2004) sous l'effet de la forte diminution (-47 %) des Contrats emploi-solidarité (CES), progressivement rem-

placés par d'autres dispositifs d'aide à l'emploi³. En revanche, le nombre d'allocataires bénéficiant d'un intéressement en dehors du cadre du CES s'accroît sensiblement (+11,8 %).

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI entre décembre 2004 et décembre 2005 est plus prononcée dans les départements de l'Est et en Île-de-France

L'augmentation du nombre d'allocataires payés au titre du RMI entre décembre 2004 et décembre 2005 concerne la majorité des départements, avec toutefois des évolutions contrastées (carte 1). Comme en 2004, ce sont les départements de l'Est de la France qui connaissent les progressions parmi les plus élevées (plus de 9,0 %) ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de l'Île-de-France (entre 7,3 % et 8,5 %), à l'exception de Paris. En revanche, l'augmentation est plus modérée dans les départements du Sud, et inférieure à la moyenne nationale (+4,2 %) pour la majorité d'entre eux. Les évolutions à la baisse sont rares et dispersées sur l'ensemble du territoire.

3. Les conditions de l'extinction progressive des CES sont détaillées dans une fiche mise en ligne par le ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement à l'adresse suivante : <http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/contrat-emploi-solidarite-ces-1006.html>.

Pour en savoir plus

CAZAIN Sophie, DONNÉ Stéphane, HENNION Marie, NAUZE-FICHET Emmanuelle, «Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2005», Cnaf, *L'essentiel*, n° 44, décembre 2005, et Drees, *Études et Résultats*, n° 448, décembre 2005.

AVENEL Marie, en collaboration avec Cécile NABOS, «Les allocataires de minima sociaux en 2004», *Études et Résultats*, n° 447, décembre 2005, Drees.

«Mise en œuvre du Contrat d'avenir et du CI-RMA», *Liaisons sociales*, n° 14442, Cahier joint, 17 août 2005.

E•1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2004). Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'allocations familiales (Caf). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du Contrat d'avenir en septembre. Les dépenses proviennent de données comptables de la Cnaf et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées a posteriori par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.